

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 200/03

ÉFAI – 030436 – AFR 62/022/2003

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIER D'OPINION / MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION SANS INCULPATION

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO (RDC)

Donatien Kisangani Mukatamwina *alias* Kisangani (h), militant  
pour la défense des droits humains

Londres, le 8 juillet 2003

Donatien Kisangani Mukatamwina, *alias* Kisangani, militant pour la défense des droits humains, est détenu sans inculpation par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), un groupe politique armé. Selon les informations recueillies, cet homme a été soumis à des mauvais traitements en détention. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu au seul motif de ses activités de défense des droits humains.

Donatien Kisangani Mukatamwina est membre de Solidarité-Échange pour le développement intégral (SEDI), une organisation de défense des droits humains située à Uvira, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Il a été arrêté le 27 juin par des responsables du RCD-Goma au poste frontière de Kavumvira, entre la RDC et le Burundi, et conduit dans les locaux de la Direction de la sécurité et des renseignements (DSR) à Uvira. Il y aurait été battu et menacé de mort par des responsables du RCD-Goma, et accusé d'entretenir des liens avec les *Maï maï* (Eau eau), milices congolaises opposées au RCD-Goma. Le 8 juillet, Donatien Kisangani Mukatamwina a été transféré dans la prison centrale d'Uvira, où il est toujours détenu à l'heure actuelle. Selon des sources locales, cet homme a été inculpé d'aucune infraction.

Le 24 juin, des responsables du RCD-Goma ont mené une descente dans les locaux du SEDI et ont posé des questions à Rémi Ngabo, le coordonnateur, au sujet des finances de l'organisation. Cette incursion s'apparentait fort à une tentative d'extorsion de fonds. Amnesty International pense que l'arrestation de Donatien Kisangani Mukatamwina est peut-être liée à cet événement et que cet homme a été appréhendé uniquement en raison des activités qu'il mène au SEDI.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La situation à Uvira, deuxième plus grande ville de la province du Sud-Kivu, est instable depuis le retrait des troupes gouvernementales rwandaises, à l'automne 2002. Les forces armées du RCD-Goma, opérant avec le soutien du Rwanda, ont par la suite perdu le contrôle de grandes parties du Sud-Kivu, notamment d'Uvira en octobre 2002 puis à nouveau en janvier 2003, au bénéfice des *Maï maï*. Elles ont finalement repris le contrôle de cette ville, et ont lancé une offensive de grande envergure contre les *Maï maï* en février 2003. Cette offensive a été suivie par des vagues massives de déplacements de population, des brutalités contre les civils et une recrudescence des violences sexuelles.

Les défenseurs des droits humains et les journalistes sont systématiquement harcelés et menacés par les autorités de la RDC. Un certain nombre de personnes ont été arrêtées car elles étaient accusées d'avoir critiqué le RCD-Goma ou d'avoir collaboré avec les forces ennemies.

### ACTION RECOMMANDÉE :

**Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en français ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre préoccupation quant à l'arrestation, le 27 juin, et la mise en détention sans inculpation de Donatien Kisangani Mukatamwina, membre de Solidarité-Échange pour le développement intégral (SEDI), une organisation de défense des droits humains située dans la ville d'Uvira, en RDC ;

– expliquez que vous considérez cet homme comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison des activités de défense des droits humains qu'il mène de façon pourtant pacifique, et exhortez les autorités à le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

- demandez instamment que soit ouverte une enquête sur les informations selon lesquelles Donatien Kisangani Mukatamwina a été soumis à des mauvais traitements en détention, et que soient traduits en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- engagez les autorités à mettre un terme au harcèlement dont sont constamment victimes les défenseurs des droits humains dans tout le pays.

**Uniquement dans les appels que vous ferez parvenir au président de la République rwandaise :**

- appelez les autorités rwandaises à user de leur influence sur le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) pour que les mesures énumérées ci-dessus soient appliquées.

**APPELS À :**

**Remarque :** les lignes de fax peuvent se révéler difficiles à obtenir. Merci de vous montrer persévérant.

**Président de la République rwandaise :**

Président Paul Kagame  
Présidence de la République  
B.P. 15, Kigali, Rwanda

**Fax :** +250 84390

**Courriers électroniques :** [presirep@rwanda1.com](mailto:presirep@rwanda1.com)

**Formule d'appel :** Monsieur le Président de la République,

**Chef du département de la Justice, des Droits humains et du Règlement des conflits du RCD-Goma :**

Maître Moïse Nyarugabo  
Chef du département de la Justice, des Droits humains et du Règlement des conflits

Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma)

État-Major du RCD-Goma, Goma

République démocratique du Congo

**Courriers électroniques :** [deskinfordc@yahoo.fr](mailto:deskinfordc@yahoo.fr)

**Formule d'appel :** Monsieur,

**Chef du département de l'intérieur du RCD-Goma :**

M. Bizima Karaha  
Chef du département de l'intérieur  
Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma)  
État-Major du RCD-Goma, Goma  
République démocratique du Congo

**Courriers électroniques :** [deskinfordc@yahoo.fr](mailto:deskinfordc@yahoo.fr)

**Formule d'appel :** Monsieur,

**COPIES aux représentants diplomatiques du Rwanda dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 19 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*